



Koolen De Vries France

9 rue Molière

80 470 Ailly sur Somme

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 20 mai 2021

Le jeudi 20 mai 2021 à 20h30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis en visioconférence suite à convocation par E-mail du Président en date du 9 mai 2021.

Sont présents : Mesdames Beaulieu, Chaix, Hauquin, Lautier et Vasseur ; Messieurs Chaix et Détourné.

Assistent sans droit de vote : M. Beaulieu

Est excusée : Madame Nicoly.

Il a été établi une feuille de présence via le détail des connexions Internet par le biais du site de visioconférence Teams. Cette feuille de présence est annexée au présent procès-verbal et permet de constater que 7 administrateurs sur 8 sont présents.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Bilan de l'Assemblée Générale
- Organisation du Bureau
- Organisation du Regroupement 2021
- Point sur les commandes du livre témoignage en collaboration avec Valentin APAC

I- Bilan de l'Assemblée Générale du 7 mai 2021

Monsieur Détourné dit avoir échangé avec Mme Vasseur suite à l'Assemblée Générale. Ils trouvent que, de par le protocole intrinsèque à une Assemblée Générale, on y parle beaucoup de l'association, de ses activités, que cela prend du temps et qu'on ne peut donc discuter d'autre chose.

Ils aimeraient trouver un autre moment dans l'année pour proposer une réunion ou rencontre Visio moins formelle pour échanger entre adhérents sur nos vies, nos enfants.

Madame Beaulieu trouve l'idée intéressante mais indique qu'il faut du temps pour préparer ce type d'évènement et sans doute trouver un sujet d'accroche pour libérer la parole.

Madame Vasseur dit avoir apprécié qu'il y ait plus de personnes présentes à l'Assemblée Générale cette année que l'année précédente, notamment des familles qu'on ne voit pas sur la page Facebook et elle regrette qu'il n'y ait pas eu de tour de table pour que chacun se présente.

Madame Beaulieu dit qu'elle a eu un retour positif sur l'assemblée de la part de Mme Gauthier, que la présentation à plusieurs permettait un dynamisme dans une réunion généralement un peu ennuyeuse, que nos présentations étaient intéressantes et agréables à lire et que l'équipe du CA semblait bien se connaître et bien s'entendre.

Monsieur Détourné estime que l'Assemblée Générale s'est bien passée, qu'il y a eu du monde, des interactions, des questions, et de l'intérêt pour les sujets développés par l'association.

Mme Hauquin indique que nous étions 25 présents pour cette assemblée contre 17 l'année dernière.

Madame Vasseur dit, qu'à terme, cela serait une bonne chose de pouvoir se retrouver tous ensemble pour préparer l'Assemblée Générale.

Madame Beaulieu acquiesce et souhaite que la prochaine Assemblée Générale soit préparée de façon plus collective et plus en amont par rapport à la date choisie. Elle indique l'avoir déjà évoqué avec Monsieur Détourné.

Monsieur Détourné confirme que l'Assemblée Générale a été préparée trop tardivement et qu'il aurait fallu y consacrer un Conseil d'Administration en amont. Il propose de choisir la date de la prochaine Assemblée Générale ainsi que les dates des réunions de préparation en début d'année 2022. Cela permettra d'effectuer une préparation sur un temps plus long et de façon plus collégiale.

S'ensuit un échange au sujet du mal-être de certains membres du CA qui pensent ne pas en faire assez pour l'association comparé à d'autres, que des décisions sont parfois prises rapidement par des échanges de messagerie sans que chacun n'ait pu s'exprimer. Les membres plus impliqués disent que l'association a besoin de tout le monde, que chacun donne ce qu'il peut, ce qu'il veut, qu'il n'y a aucune obligation pour faire ou ne pas faire, mais qu'ils ont besoin de tous pour être motivés, valider les propositions, avoir de nouvelles idées. Ils estiment que chaque membre du Conseil d'Administration a des compétences complémentaires aux autres et que cela fait la richesse de ce qui est produit aujourd'hui. Certains ont des enfants plus grands qui demandent moins d'attention, certains ont des périodes sans emploi, d'autres s'investissent beaucoup car ont manqué d'informations lors du diagnostic de leur enfant et ne veulent pas que d'autres familles vivent la même chose ; mais pour tous, l'essentiel est que les ambitions collectives puissent voir le jour, quelles que soient les personnes qui ont du temps à consacrer à un moment ou l'autre et qu'il est important de rester nombreux, chacun amenant ce qu'il peut.

Des solutions sont recherchées collectivement pour trouver un équilibre au sein du Conseil d'Administration et que chacun y trouve la place qu'il souhaite y prendre :

- Mme Lautier souhaite que ceux qui sont plus actifs disent quoi faire et comment aux autres et les interpellent quand ils ont besoin. Elle demande aussi à être formée aux outils bureautiques utilisés, à la planification d'un évènement,
- Madame Chaix propose de créer des règles claires pour savoir ce qui doit être débattu en Conseil d'Administration et, avec Madame Beaulieu elles estiment que tout ne peut pas attendre d'être décidé plusieurs mois plus tard si le Conseil d'Administration est prévu à une échéance longue, qu'il faut donc trouver une solution pour palier à ce problème.

- Monsieur Détourné propose de faire des Conseils d'Administration moins longs mais plus réguliers, il pense que se voir au moins une fois par an, comme l'a proposé Madame Vasseur précédemment, changerait les choses,
- Mme Vasseur souhaite que nous prenions le temps de faire le tour des documents mis en ligne sur le Share Point afin que chacun s'en approprie l'usage.

II- Organisation du Bureau

Monsieur Détourné indique qu'il n'a eu que le retour de Madame Beaulieu concernant un maintien de poste ou non. Il fait donc un tour de table pour savoir si les membres en poste souhaitent se maintenir et si d'autres souhaitent se proposer :

- Monsieur Chaix se maintient au poste de secrétaire adjoint,
- Madame Chaix se propose pour le poste de Trésorière laissé vacant par Madame Soupe,
- Madame Beaulieu maintient sa candidature sauf si une personne souhaite le poste et s'occupe de tous les comptes rendus de séance.

Madame Beaulieu demande à Monsieur Détourné si lui aussi se maintient au poste de Président et il répond par l'affirmative.

Mesdames Hauquin, Lautier et Vasseur ne briguent aucun poste particulier.

Monsieur Détourné demande si le vote peut se faire à main levée ou si certains préfèrent le bulletin secret.

Tout le monde est d'accord pour voter à main levée.

Madame Beaulieu demande si l'on peut ou doit voter pour le poste brigué ?

Monsieur Détourné répond que oui, tout le monde vote pour chaque tour.

Sont élus à l'unanimité des votes :

- Madame Chaix, Trésorière,
- Madame Beaulieu, Secrétaire
- Monsieur Chaix, Secrétaire adjoint
- Monsieur Détourné, Président.

Monsieur Détourné indique que comme nous sommes 4 membres au bureau, nous n'avons pas besoin d'élire un membre supplémentaire.

Madame Chaix demande à avoir des explications sur sa mission de trésorière. Monsieur Détourné lui répond qu'il prendra contact avec elle pour en discuter et voir comment la signature bancaire pourra être effectuée à distance.

III – Organisation du Regroupement 2021

Madame Vasseur demande si l'on peut prévoir un Conseil d'Administration spécifique Regroupement 2021 début juillet, afin de pouvoir apporter son aide pendant l'été.

Monsieur Détourné estime que c'est une proposition judicieuse pour être prêts fin octobre. Il ajoute que, de plus, on devrait sans doute en savoir plus sur la pandémie Covid et les risques de nouveau confinement à ce moment-là.

Une date sera proposée après le 6 juillet, date de la fin d'année scolaire.

Monsieur Détourné informe les membres du Conseil d'Administration de l'absence de Camille de Soras d'ABC Vie lors du regroupement. Par contre, elle nous propose de créer un document à projeter ou à distribuer afin de répondre à nos questions. Elle est aussi d'accord pour que l'on puisse lui transmettre les questions sans réponse après le regroupement et nous faire un retour que nous pourrions partager ensuite avec les participants au weekend.

Monsieur Détourné pense qu'il serait judicieux de la rencontrer en amont afin de préparer ce document avec elle en fonction de ce que l'on souhaite présenter sur l'atelier « Avenir de nos enfants après notre décès ».

Madame Chaix se propose pour assister à cette rencontre.

Monsieur Détourné indique qu'il a reçu et partagé un devis pour l'animation, pour la journée du dimanche. Le coût d'un animateur est de 105 Euros à peu près et nous pourrions choisir le nombre de personnes souhaitées en fonction des enfants réellement présents le jour J.

Il confirme ensuite la présence d'Aurélien Chamberlin, Directeur de structure d'accueil spécialisé pour l'atelier « parcours ». Il doit voir avec lui quels sujets aborder.

Madame Beaulieu demande à participer à la préparation de son intervention.

Elle souhaite aussi savoir quand il arrivera sur site, si une chambre doit lui être réservée et combien de repas il prendra avec nous pour le suivi des réservations auprès d'Ethic Etapes. Monsieur Détourné indique qu'il lui posera ces questions et fera un retour à l'équipe Regroupement 2021.

Madame Beaulieu fait un point sur les familles inscrites qui sont à ce jour au nombre de 21, soit 81 personnes et 67 couchages réservés.

Monsieur Chaix informe qu'il fera un nouveau point avec l'Ethic Etapes fin juin puis un autre en septembre avec le nombre définitif de participants.

Monsieur Détourné demande quand le second tiers doit leur être versé, monsieur Chaix ne se souvient plus. Monsieur Détourné vérifie sur la facture : au mois de septembre et solde à réception.

Monsieur Chaix confirme la venue des Docteurs Thévenon et Marey mais ne sait toujours pas comment ils arriveront.

Madame Beaulieu confirme la présence de Pauline Burger de GenIDA ainsi que la possibilité de Visio avec le Professeur Mandel. Elle confirme aussi le travail en commun qu'ils vont faire avec AnDDI-Rares pour la préparation de leur conférence et annonce que les frais d'hébergement et de transport de Madame Burger seront bien pris en charge par GenIDA,

à charge pour nous de la nourrir midi et soir. Mme Beaulieu indique aussi qu'elle a bien envoyé les devis de l'Ethic Etapes et de l'animation pour voir si une éventuelle participation de GenIDA est possible sur ces champs.

IV - Point sur les commandes du livre témoignage en collaboration avec Valentin APAC

M. détourné indique que selon Thierry Marchetti, Trésorier de l'association Valentin APAC, le livre devrait avoir un coût imprimeur aux alentours de 9.50 Euros.

Mme Beaulieu demande si on sait combien de pages et combien de témoignages regroupe le livre.

Monsieur Détourné envoie un courriel à Monsieur Marchetti afin d'avoir une réponse à ces questions.

Mme Vasseur demande le poids du livre, normalement indiqué par l'imprimeur sur la facture afin d'estimer le coût des envois postaux. Elle dit aussi que Madame Hauquin avait évoqué 7/8 témoignages lors d'un CA précédent.

Madame Beaulieu répond que c'était une estimation basée sur les personnes que nous connaissions personnellement donc non fiable.

Madame Chaix pense que le coût d'envoi devrait être autour de 3 à 5 euros par livre.

Madame Beaulieu ajoute qu'il faut aussi compter le coût de l'emballage, type enveloppe à bulles.

Des membres du CA regardent sur Internet les tarifs de La Poste.

Monsieur Détourné indique que les tarifs changent à 100 grammes puis 200 grammes puis 500gr avant de passer au kilogramme.

Entre 200 et 500gr la lettre verte classique coûte 5.91 Euros sans l'emballage et en prêt à poster 6.73 Euros.

Madame Vasseur dit que les enveloppes à bulles peuvent s'acheter en lot pour un tarif moindre.

Monsieur Détourné trouve un tarif à 4.49 euros TTC chez Top Office en prêt à poster.

Cela signifie que l'on a un tarif autour de 5 Euros, ce qui mettrait le coût du livre impression + envoi à 15 Euros puisque nous pouvons acheter les livres à Valentin APAC au prix adhérent Valentin Apac.

S'ensuit une discussion pour savoir si le livre doit aussi être un moyen pour l'association de rentrer un peu d'argent et combien par livre serait envisageable.

Madame Beaulieu pense qu'il n'est pas souhaitable de faire concurrence à Valentin APAC qui vendra aussi ce livre et donc de proposer le livre aux mêmes tarifs qu'eux avec la même différence adhérent KDVF ou Valentin APAC et non adhérent.

Madame Chaix demande s'il ne faut pas tout simplement faire passer toutes les ventes par Valentin Apac.

Madame Beaulieu estime que c'est se décharger d'une charge de travail sur eux, que ce n'est donc pas forcément une bonne chose mais que le mieux est sans doute tout simplement d'en discuter avec eux.

Monsieur Détourné est d'accord avec la position de Madame Beaulieu, d'autant plus que KDVF est la seule association à avoir un réel partenariat avec Valentin APAC et à avoir mis en place une co-adhésion. Il est donc souhaitable de garder cette relation de confiance.

Madame Chaix exprime sa peur que valentin APAC nous facture des frais de livraison s'ils nous envoient des livres pour qu'on les revende, ce qui, indéniablement, ferait monter notre prix de vente.

Madame Vasseur indique qu'elle peut les récupérer directement auprès de valentin APAC car n'habite pas très loin mais que l'imprimeur peut aussi livrer les livres à plusieurs adresses différentes sans surcoût.

Il nous faut ensuite décider du nombre de livres que l'association va acheter pour les revendre elle-même.

Madame Beaulieu indique qu'elle a déjà passé sa commande directement auprès de Valentin APAC puisqu'ils ont envoyé un mail à toutes les personnes ayant témoigné afin de connaître leurs besoins.

Monsieur Détourné indique qu'il a fait la même chose et que les familles Koolen De Vries adhérentes auprès de valentin APAC recevront aussi un exemplaire chez elles de la part de Valentin APAC.

Madame Hauquin rappelle qu'il y a 15 co-adhérents dont 3 via Valentin Apac ce qui nous fait un nombre d'adhérents restants de 37 pour l'année 2021 auxquels il faut rajouter ceux de 2020 dont l'adhésion est toujours valide.

Monsieur Détourné dit qu'il faut en commander au moins 50 pour avoir un tarif intéressant. Plusieurs membres évoquent le nombre de 100 livres à acheter au nom de l'association, sachant que les familles non adhérentes, leurs relations, les sympathisants sur la page Facebook de l'association ou sur le site Internet pourront aussi être intéressés pour se le procurer. Nous nous mettons donc d'accord pour l'achat de 100 livres quitte à en recommander 50 si nous avons beaucoup de succès. Dans tous les cas, ce livre ne se périmer pas et pourra être proposé à la vente sur du long terme.

Reste à définir les prix et le moyen de paiement.

Monsieur Détourné informe qu'à présent, via le site Hello Asso, on peut rembourser les achats, ce qui permettrait de ne pas envoyer le livre aux personnes qui auraient fait une erreur dans leur commande si l'on propose un prix adhérent et un prix non-adhérent et d'utiliser ce moyen de paiement, pratique pour l'association.

Monsieur Beaulieu explique que Valentin APAC vend le livre :

- Prix impression + 1 euros aux adhérents de leur association
- Prix impression + 6 euros aux non adhérents

Monsieur Chaix, Mme Lautier, M. Beaulieu et Monsieur Détourné vont sur le site de Valentin APAC pour voir si les frais de port sont facturés en plus de ces tarifs. Mais les livres ne font pas partie de la boutique et nous n'arrivons pas à savoir si les frais de port sont inclus ou à payer en sus par l'acheteur. Il faudra le vérifier auprès de Valentin APAC.

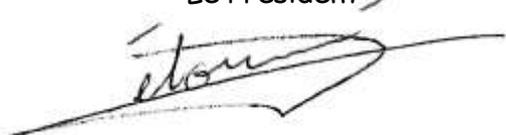
Madame Beaulieu ne souhaite pas que KDVF prenne les frais de port à sa charge car notre adhésion de 20 Euros est déjà modique et qu'il ne resterait donc pas grand-chose à l'association si on défalquait 5/6 Euros de frais de port aux familles souhaitant se procurer le livre. Tous les membres sont d'accord sur ce point.

Suite à réponse de Monsieur Marchetti au courriel de M. détourné, nous apprenons avec joie que le livre recueille 13 témoignages ainsi que la retranscription du livret Unique et que le tout fait 280 pages, soit 380/390 grammes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire.

Le 20 mai 2021,

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stou', written over a horizontal line.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B...', written over a horizontal line.